



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30/01/2024

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt quatre, le mardi 30 janvier, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 23 janvier 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers Présents : 12	Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Gaël Marandin, Samuel Périidy, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Florence Collino, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier,
Nombre de Conseillers représentés : 3	Excusés : Laurent Poncet, Marlène Benoit, Hervé LACROIX.
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 21h56	Pouvoirs : Laurent Poncet à Alicia Berthier-Derose, Marlène Benoit à Gérard Dèque, Hervé Lacroix à Sandrine Boillot.
	Secrétaire : Samuel Périidy.

AGRANDISSEMENT ECOLE

CONVOCATION
LE 23 01 2024

La commission école intercommunale, composée du Maire et/ou des adjoints délégués s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur le projet d'agrandissement de l'école.

AFFICHAGE LE

À l'origine ce projet est né d'une demande du corps enseignant, car le fonctionnement de l'école en multi-sites pose des problèmes de sécurité, notamment lors de l'absence d'un enseignant.

03 FEV. 2024

Une étude de faisabilité a été confiée au cabinet d'architecture Machurey, et présentée à la commission intercommunale, en vue de travailler sur un projet passif.

A l'issue de cette présentation les élus souhaitant connaître les financements possibles se sont tournés vers de service conseil du département.

A cette étape, pour affiner le financement, il est nécessaire d'enclencher une assistance à maîtrise d'ouvrage, qui sera assurée par le Département et permettra de recruter un maître d'œuvre.

La maître d'œuvre sera chargé de réaliser un avant projet sur la base duquel il sera possible d'obtenir un plan de financement précis.

Le coût de ces études, indispensables pour obtenir des financements est estimé à 200 000 €.

À présent, il est nécessaire que chaque commune confirme sa volonté de poursuivre dans cette voie et s'engage à co-financer les études selon les modalités de partage habituelles.

M. le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 voix abstentions (Hervé LACROIX et Sandrine BOILLOT) :

- émet un avis favorable à la poursuite des études relatives à l'agrandissement de l'école de Métabief, en partenariat avec les communes de l'école intercommunale.

- valide le partage financier de l'opération avec les autres communes sur même base que pour les précédentes opérations (1/2 basé sur les effectifs scolaires, 1/2 basé sur la population INSEE officielle n-1)

- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

